/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 92-001 du 16 Janvier 1992

portant autorisation de ratification de l'Accord Commercial signé le 05 Novembre 1990 entre la République du Bénin et la République Fédérale du Nigéria.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er.-Est autorisée la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat de l'Accord Commercial signé le 05 Novembre 1990 entre la République du Bénin et la République Fédérale du Nigéria.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat et publiée au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à COTONOU, le 16 Janvier 1992

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République,

Désiré VIEYRA

Le Ministre du Commerce et du Tourisme,

Bernard HOUNEGNON

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,

Théodore HOLO

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 ME/SGPR 4 MCT-MAEC 8 AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 SP et CU 79 GCONB-BN-FASJEP-ENA-UNB-DAN 6 CCIB 2 JO 1.-